

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1325**12 décembre 2003****SOMMAIRE**

24 Sport Village - Società Immobiliare S.A., Luxembourg	63565	Dammarie, S.à r.l., Luxembourg	63583
Afin (Holding) S.A., Luxembourg	63562	DN-Bau, GmbH, Wiltz	63590
Aletta S.A., Luxembourg	63567	DN-Bau, GmbH, Wiltz	63591
Alpha Club International S.A., Luxembourg	63595	Due C. Lux S.A., Luxembourg	63588
Altice One S.A., Luxembourg	63570	E.D. Finance S.A., Luxembourg	63594
AP Portico Galicja, S.à r.l., Luxembourg	63570	Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	63571
AP Portico Galicja, S.à r.l., Luxembourg	63570	Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	63572
AP Portico Galicja, S.à r.l., Luxembourg	63570	Eastwood S.A.H., Luxembourg	63555
Baustern S.A., Luxembourg	63585	ER S.A., Luxembourg	63595
Belaluna S.A., Luxembourg	63557	Eurholding S.A., Luxembourg	63581
Benalex-Luxe S.A., Luxembourg	63576	Europole Trailers, S.à r.l., Rodange	63572
Beweco Import & Export et Distribution, S.à r.l., Leudelange	63569	Europole Trailers, S.à r.l., Rodange	63582
Branson S.A., Luxembourg	63573	Facility S.A., Luxembourg	63579
C.A.S.T. S.A., Luxembourg	63583	Fininvestment S.A., Luxembourg	63598
Claudia & Romain, S.à r.l., Bridel	63589	Finoblig S.A., Luxembourg	63574
Claudia & Romain, S.à r.l., Bridel	63589	FL Selenia Luxco S.C.A., Luxembourg	63593
Clay Tiles Financing, S.à r.l., Luxembourg	63589	Forteri Lux S.A., Bertrange	63555
Clay Tiles Investment, S.à r.l., Luxembourg	63593	Groupe Orion S.A., Luxembourg	63593
Clay Tiles Participations, S.à r.l., Luxembourg	63584	Groupe Orion S.A., Luxembourg	63593
Clay Tiles Participations, S.à r.l., Luxembourg	63584	Holzgestaltung Irsch, S.à r.l., Luxembourg	63569
Clay Tiles Sponsors, S.à r.l., Luxembourg	63582	I.24 Domaine Fleuri Stegen, S.à r.l., Wickrange	63556
Cobelpin S.A., Luxembourg	63578	I.S.H. Finance S.A., Luxembourg	63591
Cofimétal S.A.H., Luxembourg	63555	I.S.H. Finance S.A., Luxembourg	63592
Cofralux S.A., Differdange	63584	Industria - Hospitalaria International S.A., Luxem- bourg	63595
Cofralux S.A., Differdange	63584	Industria - Hospitalaria International S.A., Luxem- bourg	63595
Commercial and Residential Building S.A., Luxem- bourg	63570	Integrated Media Industries-Luxembourg S.A., Lu- xembourg	63599
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg	63564	Integrated Media Industries-Luxembourg S.A., Lu- xembourg	63600
Compta S.A., Luxembourg	63559	Iscandar S.A., Luxembourg	63565
Construct International S.A.H., Luxembourg	63588	Iscandar S.A., Luxembourg	63565
Construct International S.A.H., Luxembourg	63588	Kalina Holding S.A., Luxembourg	63558
Cornucopia Investments, S.à r.l., Luxembourg	63591	Lafin S.A., Luxembourg	63599
Costa Finance S.A., Luxembourg	63569	Lucbeteiligung A.G., Luxembourg	63554
Costa Finance S.A., Luxembourg	63569	Nantucket S.A., Luxembourg	63589
Cross Atlantic Associates Holding S.A., Luxem- bourg	63562	Nestlé Waters Powwow European Investments, S.à r.l., Luxembourg	63574
D.E.H. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	63568	Northeagle Holding S.A., Luxembourg	63599

Obransson Holding S.A., Luxembourg	63598	Société pour le Transport International de Conteneurs, S.à r.l., Rodange	63573
Padus S.A., Luxembourg	63582	SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Luxembourg	63582
PanEuropean Investment Corporation, S.à r.l., Luxembourg	63566	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	63572
PanEuropean Investment Corporation, S.à r.l., Luxembourg	63567	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	63572
Partest Holding S.A., Luxembourg	63599	Steelgold Trading S.A., Luxembourg	63583
Parusia Holding S.A., Luxembourg	63564	Summa Gestion S.A.H., Luxembourg	63558
Phaglafin S.A., Luxembourg	63564	Sunmoon S.A., Luxembourg	63591
Phaglafin S.A., Luxembourg	63564	Swedbank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	63573
Philippe Location et Services, S.à r.l., Luxembourg	63573	Systema International S.à r.l., Luxembourg	63563
Promoters S.A., Luxembourg	63568	Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg	63594
Recreation & Sportinvest S.A., Luxembourg	63569	Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg	63594
Rexam Pharma Development S.A., Luxembourg	63575	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	63554
Rexam Pharma Development S.A., Luxembourg	63576	Veloce Due, S.à r.l., Luxembourg	63555
Saint Eugène S.A., Luxembourg	63594	Via Primaticcio Investments, S.à r.l., Luxembourg	63568
Saloma Holding S.A., Luxembourg	63563	Wetra, S.à r.l., Leudelange	63574
Saloma Holding S.A., Luxembourg	63563	Zippy S.A.H., Luxembourg	63590
SINTRAL, Société Internationale d'Alimentation S.A.H., Luxembourg	63558	Zippy S.A.H., Luxembourg	63593

LUCBETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.325.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2003

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079307.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 64.008.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 2003 les décisions suivantes ont été prises:

1. Le conseil d'administration accepte la démission de l'actuel administrateur-délégué en tant qu'administrateur-délégué, à savoir: la société VAN GANSEWINKEL INTERNATIONAL BV et confirme son mandat d'administrateur de la société.

2. En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mars 1998, le conseil nomme Monsieur Etienne De Wulf, demeurant à Deinze (B), comme administrateur et administrateur-délégué et lui délègue la gestion journalière des affaires de la société avec un pouvoir de signature individuelle et illimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079410.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

VELOCE DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.815.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 29 août 2003:
- a été nommée aux fonctions de gérant MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.;
- le siège social de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour VELOCE DUE, S.à r.l.
MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078566.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.517.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078567.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078568.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

FORTERI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.865.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2002:

1. Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Frappier et réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).

2. Nomination de Monsieur Yves Frappier, comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour FORTERI LUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078949.3/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

I. 24 DOMAINE FLEURI STEGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 96.774.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AVENSIS, avec siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt (R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.086), constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 798 du 27 octobre 1999,

ici représentée par Monsieur Yves Rommelfanger, directeur, né à Wiltz, le 18 janvier 1962, demeurant à L-1134 Luxembourg, 12, rue Ch. Arendt.

2.- La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.697), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 154 du 10 mars 1999,

ici représentée par Monsieur Guy Rollinger, commerçant, né à Luxembourg, le 10 juillet 1956, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de I. 24 DOMAINE FLEURI STEGEN.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, location, promotion et mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Wickrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme AVENSIS, avec siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt (R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.086), cinquante parts sociales, 50

2.- La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.697), cinquante parts sociales, 50

Total: cent parts sociales, 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2.- L'assemblée décide qu'à partir de la signature du présent acte, la société sera gérée conjointement par deux gérants, l'un nommé par I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, et l'autre nommé par AVENSIS.

Si pour une raison quelconque il est mis fin au mandat d'un gérant, la partie qui l'a désigné initialement aura le pouvoir de pourvoir à son remplacement. L'autre partie ne pourra s'opposer à ce remplacement et s'engage dès-à-présent à soutenir sa désignation.

Les premiers gérants seront Monsieur Guy Rollinger, prénommé, désigné par la société I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, et Monsieur Yves Rommelfanger, prénommé, désigné par la société AVENSIS. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

La définition de la gestion journalière a été convenue dans une convention entre associées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2003, vol. 525, fol. 5, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2003.

J. Seckler.

(074769.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.897.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05297, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(079063.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SINTRAL, SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.716.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078570.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUMMA GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.231.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 novembre 2003,

Les mandats des Administrateurs

- Monsieur Charles Foster, Ropemakers Fiels, Londres,
 - Monsieur James E. Fischer, 28, Pont-d'Arve, CH-1205 Genève,
 - Monsieur Jürg Kocher, 10, Château-Banquet, CH-1002 Genève,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg,
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078571.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.348.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078573.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

**COMPTA S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPTA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.026.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Acampora, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

2.- Madame Giorgia Musso, juriste, demeurant à I-00163 Rome, via dei Brusati, 57, (Italie),

ici représentée par Monsieur Carlo Acampora, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée COMPTA, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.026), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1079 du 28 novembre 2001.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), par la création et la souscription de sept cent quarante (740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les sept cent quarante (740) parts sociales nouvellement émises sont souscrites par:

- Monsieur Carlo Acampora, préqualifié, à concurrence de cinq cent quarante-deux (542) parts sociales, moyennant apport en numéraire de la somme de treize mille cinq cent cinquante euros (13.550,- EUR);

- Madame Giorgia Musso, préqualifiée, à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales, moyennant apport en numéraire de la somme de quatre mille neuf cent cinquante euros (4.950,- EUR).

Le montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) a été apporté en numéraire par les prédicts souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés accordent décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée COMPTA, S.à r.l., en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée COMPTA S.A.

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, de sorte que le capital social sera représenté dorénavant par mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant des avoirs nets de la société au 30 septembre 2003 est au moins égal au nombre et à la valeur des actions représentatives de son capital social avant l'augmentation prévue, soit EUR 12.500,00.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la société en société anonyme.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

COMPTA S.A.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.026).

Titre Ier.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de COMPTA S.A.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le Conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

3.2. La société peut également par décision du Conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

3.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision du transfert du siège social sera faite par le Conseil d'administration.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes activités et fournitures de service, d'administration et de contrôle dans le domaine des sociétés au sens large à l'exclusion des prestations relevant de l'expertise comptable et de la révision.

Elle fournira plus spécialement toutes assistances quelconques relatives à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et, le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut se servir de collaborateurs, conseillers et organisateurs, tant internes qu'externes, dûment agréés qu'elle recrutera, engagera et rémunérera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social au encore donner en sous-traitance toutes activités relevant de son objet social et qui en faciliteraient la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Durée

5.1. La durée de la société est illimitée.

5.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires, délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

7.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme an matière de modification des statuts.

7.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur; au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres, (un président et deux administrateurs), au moins, actionnaires ou non.

10.2. Le président et les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration

11.1. Le Conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du Conseil d'administration est prise à la majorité simple.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.6. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ième} mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

20.2. Le Conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) qui commentera (ont) ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2008:

- a) Monsieur Carlo Acampora, administrateur de société, né à Rome, (Italie), le 19 mai 1973, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, président du conseil d'administration;
- b) Madame Giorgia Musso, juriste, née à Turin, (Italie), le 23 avril 1971, demeurant à I-00163 Rome, via dei Brusati, 57, (Italie);
- c) Mademoiselle Antonietta Cordaro, employée privée, née à Liège, (Belgique), le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée WORLD ACCOUNTING, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.233), comme commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2008.

Septième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Carlo Acampora et Madame Giorgia Musso, préqualifiés, avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Carlo Acampora et Madame Giorgia Musso, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille trois cents euros, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Musso, C. Acampora, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2003, vol. 525, fol. 6, case 10. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2003.

J. Seckler.

(074895.3/231/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

CROSS ATLANTIC ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

AFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.017.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

AFIN (HOLDING) S.A.

Pour copie conforme

A. Albarosa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079008.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078960.1//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 11 juillet 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Solange Velter, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078964.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 80.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.163.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 12 septembre 2003

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 12 septembre 2003 que:

- Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 sont approuvés.

- Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002.

- Les mandats de gérant de catégorie A de Monsieur Giovanni Rosti, géologue, demeurant Via Dabbeni n. 96 à Brescia et de gérant de catégorie B de Monsieur Johan Dejans et de Monsieur Gilles Jacquet, respectivement employés privés, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg sont renouvelés. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079081.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PHAGLAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.211.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PHAGLAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.211.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société
tenue de façon extraordinaire en date du 18 décembre 2002*

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs

- M. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23 val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078970.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.511.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(078575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.772.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL00497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(078972.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juillet 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à cinq et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

- M. Giancarlo Mocchi, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
- Mme Paola Bonfranceschi, dirigeant de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
- M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'assemblée décide de donner tous les pouvoirs, dont ceux de substitution, à l'administrateur-délégué, agissant sous sa seule signature individuelle, afin d'accomplir toute opération en ce qui concerne la gestion journalière et d'autoriser le paiement de factures dans les limites de EUR 25.000,- pour chaque opération.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078978.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**24 SPORT VILLAGE - SOCIETA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme,
(anc. F.D.Q. 2001 S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.439.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 30 octobre 2003 les actionnaires:

1. ont accepté la nomination de EUROFID, S.à r.l., ayant pour siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.;

2. ont ratifié la nomination par cooptation de Monsieur Dominique Robyns au poste d'administrateur classe B pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079009.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**PANEUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. J B IMMOBILIER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.131.

L'an deux mille trois, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WELLS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Centre, Pelican Drive, Tortola, BVI, IBC numéro 54183.

2. FT HOLDING 1 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor Geneva Place, Waterfront Drive, P.O.Box 3175 Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 423971.

Les comparants sont ici représentés par Monsieur Jacques Berns, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 octobre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que suite à deux cessions de parts datées du 7 octobre 2003, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales,

ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée J B IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 619 du 18 août 1999. Le capital social a été converti en euros suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 17 juin 2002.

Lesdites cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

- qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent lesdites cessions de parts.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en PANEUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Nom et Durée.

La société prend la dénomination de PANEUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l.

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Objet.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Jacques Berns de son mandat de gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel Butikofer, comptable, né à Genève (Suisse), le 17 novembre 1956, demeurant à CH-1257 Bardonnex, 263, route de Bardonnex.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Berns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079034.3/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PANEUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

G. Lecuit.

(079035.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ALETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.842.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme ALETTA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.842), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 209 du 25 avril 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg;

- en date du 22 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 82 du 20 février 1997,

- en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 261 du 29 mai 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 912 du 5 septembre 2003

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 octobre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle mandataire, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme ALETTA S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme BAAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.843), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 208 du 24 avril 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 549 du 28 octobre 1996;

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg;

- en date du 6 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 42 du 31 janvier 1997;

- en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 226 du 7 mai 1997;

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998,

et dont le capital social a été converti en euros suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 3 août 2001, publié au Mémorial C numéro 180 du 1^{er} février 2002.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des

tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée BAAL S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2003.

J. Seckler.

(076149.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 10.013.517,- USD.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.815.

Suite à la résolution de l'actionnaire unique de D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l. prise en date du 24 septembre 2003, il résulte que Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Christian Billon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079010.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

VIA PRIMATICCIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.752.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 29 octobre 2003, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079012.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PROMOTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

PROMOTERS S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079048.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

RECREATION & SPORTINVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.338.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2003, sous seing privé, il a été décidé de nommer Madame Irmgard Ullrich, demeurant au 5, Hornigweg, A-1190 Wien, en tant que commissaire à la liquidation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079013.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

HOLZGESTALTUNG IRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 86.122.

Décision de l'associé unique du 8 octobre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Peter Irsch pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079020.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

BEWECO IMPORT & EXPORT ET DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 58.561.

Décision des associés du 7 novembre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Lucien Bertemes pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079024.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COSTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.627.

Le bilan pour la période du 12 février 2001 au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(079021.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COSTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.627.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(079018.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

AP PORTICO GALICJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.268.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079049.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

AP PORTICO GALICJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.268.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079052.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

AP PORTICO GALICJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.268.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079054.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.235.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(079067.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ALTICE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Metzler.

(079443.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.777.

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAGLE ENERGY GROUP S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 34.777, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1990, publié au Mémorial C numéro 71 du 15 février 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant;

- en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 634 du 6 décembre 1996,

- en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 153 du 13 mars 1998,

- en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 116 du 24 février 1999 et

- en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 438 du 19 mars 2002.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Que la société a racheté cent vingt-cinq (125) actions et que le droit de vote de ces actions est suspendu.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cent vingt-cinq (1.125) actions sans désignation de valeur nominale, pouvant exercer le droit de vote, représentant l'intégralité du capital social d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros (€ 1.488.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de euros cent quarante-huit mille huit cents (EUR 148.800,-), pour le ramener de euros un million quatre cent quatre-vingt-huit mille (EUR 1.488.000,-) à euros un million trois cent trente-neuf mille deux cents (EUR 1.339.200,-) par annulation de 125 actions sans valeur nominale, déjà détenues par la société;

2) Augmentation du capital de euros six cent soixante mille huit cents (EUR 660.800,-) pour le porter de son montant actuel de euros un million trois cent trente-neuf mille deux cents (EUR 1.339.200,-) à euros deux millions (EUR 2.000.000,-), à prélever sur les réserves; sans émission d'actions nouvelles;

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent quarante-huit mille huit cents euros (€ 148.800), pour le ramener d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros (€ 1.488.000,-) à un million trois cent trente-neuf mille deux cents euros (€ 1.339.200,-) par annulation de 125 actions sans valeur nominale, déjà détenues par la société;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de six cent soixante mille huit cents euros (€ 660.800,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent trente-neuf mille deux cents euros (€ 1.339.200,-) à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-), à prélever sur les réserves; sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2002 que les réserves sont suffisantes.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 3. 1^{er} alinéa.

Le capital social est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-), représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2003, vol. 892, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2003.

F. Kessler.

(079047.3/219/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.777.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2003.

F. Kessler.

(079051.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EUROPOLE TRAILERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.

R. C. Luxembourg B 81.252.

Décision des associés du 14 novembre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Pierre Lavaux pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079050.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.189.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079061.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.189.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**SOCIETE POUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE CONTENEURS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 21.314.

—
Décision des associés du 12 novembre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Madame Pascale Lavaux pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079056.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

BRANSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 69.450.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

(079057.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PHILIPPE LOCATION ET SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.022.

—
Résolutions prises par les associés

Les associés décident de transférer le siège social de L-2356 Luxembourg, 39, rue de Pulvermühl, à L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.-F. Kennedy, salle de réception Utopolis, (L-1025 Luxembourg - B.P. 2551).

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour PHILIPPE LOCATION ET SERVICES

P. Lacour

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06343. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079060.3/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 11.430.

—
Liste des signatures autorisées

Les personnes suivantes sont à retirer de la liste des signatures autorisées avec effet immédiat:

Groupe B:

- Anders Jansson.

- Sören Wibom.

- Thomas Ivarsson.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

L. Schröder

Directeur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079079.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

WETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 53.288.

—
Décision des associés du 7 novembre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Arthur Welter pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079062.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FINOBLIG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.887.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2003, il a été décidé de nommer en tant que commissaire à la liquidation Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant au 11b, boulevard Joseph II, L-1026 Luxembourg en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079066.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. A.S. WATSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.).

Capital social: 12.500,- Euros.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 80.855.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Par résolution écrite en date du 30 juin 2003, l'associé unique a accepté les démissions avec effet immédiat des personnes suivantes de leur qualité de gérant de la Société:

- Ian Francis Wade;
- Susan Chow;
- Edith Shih;
- Edmond Wei Leung Ho;
- Robin Cheng Khoong Sng; et
- Richard Waichi Chan.

Dans la même résolution écrite en date du 30 juin 2003, l'associé unique a nommé en tant que gérant les personnes suivantes et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Rusty Krahn;
- Jeff Caso; et
- Alain Randon.

Il en résulte que les gérants de la Société sont désormais les suivants:

- Rusty Krahn, ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, né dans le Massachussets le 30 janvier 1954, demeurant au 405 Limestone Rd Ridgefield Ct (USA) 06877;
- Jeff Caso, ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, né à New York City le 12 juin 1947, demeurant au 43 rue Saint-Didier, 75116 Paris;
- Alain Randon, ressortissant français né à Paris le 30 avril 1947 et demeurant au 53 avenue Montaigne, 75008 Paris; et
- Robert Finnegan, qui était gérant avant la résolution écrite du 30 juin 2003 et qui n'a pas démissionné.

Pour publication

NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079103.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.253.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée originellement sous la dénomination de PHARMA CAPITAL S.A., régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 86.253, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 6 juin 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1096 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 sous la présidence de Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les un million sept cent cinquante-deux mille sept cent treize (1.752.713) actions ordinaires de catégorie A, trente-neuf mille cinq cent trente-quatre (39.534) actions rachetables de Catégorie B et deux cent dix mille huit cent cinquante-trois (210.853) actions rachetables de catégorie B à bon de souscription d'action, représentant l'intégralité du capital social de quatre mille six mille deux cents euros (€ 4.006.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la raison sociale en REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A.;
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;
- 3) Nomination d'un Administrateur supplémentaire;
- 4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il existe une société anonyme sous la dénomination de REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff comme administrateur supplémentaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Traduction en anglais des modifications statutaires:

Art. 1. Form, Name.

There exists a société anonyme (public limited company) under the name of REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2003, vol. 892, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2003.

F. Kessler.

(079053.3/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.253.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2003.

F. Kessler.

(079055.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

BENALEX-LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 97.084.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Marie-Jeanne Gomez, Directrice commerciale, demeurant à F-06400 Cannes, 2, rue Félix Faure,
- 2) Diane Kristel Ambre Gomez, Ingénieur, demeurant à F-06400 Cannes, 2, rue Félix Faure,
- 3) Monseigneur Fabio Fabbri, Conseiller Ecclésiastique de l'Ambassade de l'Italie auprès du Saint-Siège, I-00193 Roma, Domus Romana - Sacerdotalis - Via della Transpontina 18.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENALEX - LUXE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par soixante-six (66) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Exceptionnellement, le premier Président du Conseil d'administration sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur délégué sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2004.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social, à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions Générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Marie-Jeanne Gomez, prénommée, vingt-deux actions	22
2) Diane Kristel Ambre Gomez, prénommée, vingt-deux actions	22
3) Monseigneur Fabio Fabbri, prénommé, vingt-deux actions	22
Total: soixante-six actions	66

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Madame Marie-Jeanne Gomez, Directrice commerciale, née le 5/12/1950 à Alger / Algérie, demeurant à F-06400 Cannes, 2, rue Félix Faure,
- b) Madame Diane Kristel Ambre Gomez, Ingénieur, née le 7/9/1980 à Ajaccio / France, demeurant à F-06400 Cannes, 2, rue Félix Faure,
- c) Monseigneur Fabio Fabbri, Conseiller Ecclésiastique de l'Ambassade de l'Italie auprès du Saint- Siège, né le 3/5/1942 à Scarperia / Italie, demeurant à I-00193 Roma, Domus Romana - Sacerdotalis - Via della Transpontina 18

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

ABAX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 27.761.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

4. Est nommée administrateur-délégué: Madame Marie-Jeanne Gomez, préqualifiée.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Gomez, D. K. A. Gomez, F. Fabbri, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 43, case 11. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(079219.3/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.075.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Brilot, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart, de Monsieur Dominique Leone, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart et de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079086.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FACILITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.091.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Adeline Nicole Fabienne Sauvenay, représentante, née à Virton le 27 février 1980, demeurant à B-6700 Arlon, rue de la Belle-Vue, 71 (Belgique);

2) Monsieur Laurent Clinquart, vendeur, né à Messancy le 13 janvier 1974, demeurant à B-6700 Arlon, rue de la Belle-Vue, 71 (Belgique);

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FACILITY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de:

- grossiste et détaillant en articles de maroquinerie, chaussures, vêtements, accessoires,
- prestataire de services domestiques, courses et livraisons, aide aux démarches administratives, recherche, demande et services managériaux, manutention, accompagnement de personnes et de choses, petite messagerie.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 16.30 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Madame Sauvenay Adeline: cinq cents actions;	(500)
- Monsieur Clinquart Laurent: cinq cents actions;	(500)
Total: mille actions.	(1.000)

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
 - Madame Sauvenay Adeline prénommée;
 - Monsieur Clinquart Laurent prénommé;
 - Madame Eduarda Maria Lopes, épouse Sauvenay, indépendante en maroquinerie, née à Esqueira (Portugal) le 21 juillet 1957, demeurant à B-6700 Arlon, rue de la Belle-Vue, 71 (Belgique).
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:
La société DEVAUX ET ASSOCIES, une société luxembourgeoise, ayant son siège social au boulevard Prince Henri, numéro 35 à L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.355.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Madame Adeline Sauvenay, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: A. Sauvenay, L. Clinquart, E. M. Lopes, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 79, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2003. G. Lecuit.
(079274.3/220/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EURHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.325.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2003
pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2002*

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Nico Hansen de ses fonctions d'administrateur et de nommer en remplacement Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 21 mai 2003. Signature.
Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.
(079083.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. PEARL INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.695.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079070.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EUROPOLE TRAILERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 81.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour la société

Signature

(079072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PADUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.844.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 21 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatres domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est

CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079113.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.971.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079446.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

63583

C.A.S.T. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.781.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 13 novembre 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatres domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079115.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

STEELGOLD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.284.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatres domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079123.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

DAMMARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 71.999.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(079182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COFRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 37.071.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 avril 2003

L'Assemblée, constatant que les mandats d'Administrateurs de Messieurs Gaston Frantzen, Jean-Pierre Pitte, Robert Valentiny, Pierre Wilmes et Jacques Nougaro, sont venus à expiration avec la présente Assemblée, décide de procéder:

- A la nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Claude Charrette, Jean Carboni, Patrick Gastineau, Fabrice Guazzoni, Thierry Lorang

- A la nomination en qualité de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Stéphan Pirlot

Pour une durée de 3 années, venant à expiration avec l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06971. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079127.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

COFRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 37.071.

Administrateurs

A biffer:

Monsieur Gaston Frantzen, Monsieur Jean-Pierre Pitte, Monsieur Robert Valentiny, Monsieur Pierre Wilmes et Monsieur Jacques Nougaro.

A inscrire:

Monsieur Claude Charrette, Président Directeur Général de PROSIMO, demeurant 5 Rue des Violettes F-57100 Mai-zières-les-Metz.

Monsieur Jean Carboni, Directeur de COFRALUX demeurant 1 Impasse du Conroy F-57700 Neufchef.

Monsieur Patrick Gastineau, Président de CHAILLOUS, demeurant 28 Rosière d'Artois F-44100 Nantes.

Monsieur Fabrice Guazzoni, Directeur Produits plats de PUM, demeurant 3 Rue des Jacobins F-51100 Reims.

Monsieur Thierry Lorang, Directeur de PLAQUES ET DECOUPES, demeurant, 6 Place Valladier F-57000 Metz.

Toute inscription contraire est à rayer.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06972. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079129.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**CLAY TILES PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GROUPE EDITIONS HOLDING 2).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.336.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079450.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CLAY TILES PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.336.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(079453.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BAUSTERN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.099.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. EIC, EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social à Niue, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, né à Luxembourg, le 14 juin 1954, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, en vertu d'une procuration générale donnée le 24 février 1999.
 2. Monsieur Jean-Marie Boden, prénommé, agissant en nom personnel.
- Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BAUSTERN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en général accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tout achat, vente, location de biens immobiliers et/ou mobiliers.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfiques réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si l'ensemble de ses membres est présent ou représenté, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature du président du conseil d'administration, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts et sous réserve de l'application de l'article 13 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou son président. La capacité à ester est, pour sa part, spécifiquement dévolue à l'autorisation de l'assemblée, ainsi qu'il est précisé à l'article 13 des statuts.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Spécifiquement et par ailleurs, l'assemblée générale aura seule pouvoir, ainsi qu'il est précisé à l'article 8 des statuts de:

- prendre des participations dans une société,
- décider seule de la prise de participation,
- décider de la cession de ces mêmes participations,
- souscrire des emprunts, cautions, avals et garanties,
- céder ou acquérir tout actif immobilisé,
- autoriser seule des délégations à un membre du conseil d'administration par ce même conseil d'administration,
- l'autorisation à ester en justice.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. EIC, EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Jean-Marie Boden, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Jean-Marie Boden, prénommé,
- Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon,
- Madame Nasrin Dehgan-Sai Ghahrbanlou, épouse Majidi, sage-femme, née à Khoy (Iran), le 18 octobre 1954, demeurant à D-61169 Friedberg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, R. C. S. Luxembourg B 33.849.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres dans le cadre, et sous réserve des dispositions de l'article 13 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2003, vol. 425, fol. 91, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(079344.3/242/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 42.221.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079141.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 42.221.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la publication (relative à la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} avril 2003) datée du 1^{er} avril 2003, enregistrée à Luxembourg le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00258 et déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 mai 2003 sous le n° 020629.3/029/16.

En effet, il faut lire «la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Isabelle Wieme, administrateur démissionnaire» et non pas «la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Isabelle Wieme, administrateur démissionnaire»

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079139.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

DUE C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 80.953.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

DUE C. LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079164.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00427, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(079156.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(079157.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

NANTUCKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 82.000.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marco Honegger, domicilié professionnellement au 4, via Bigli, CAP 20121 Milan, Italie;
 - Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079136.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLAY TILES FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.338.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079448.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.219.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

ZIPPY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079171.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

DN-BAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.
H. R. Diekirch B 92.006.

—
Im Jahre zweitausenddreie, den dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitze zu Clerf,

sind erschienen:

1.- Herr Nailj Destanovic, Geschäftsmann, geboren zu Delimedje (Ex-Yougoslavien), am 1. Juni 1956, wohnhaft zu L-9511 Wiltz, 77C rue Aneschbach,

2.- Herr Ismet Kuc, Arbeiter, geboren zu Tutin (Ex-Yougoslavien), am 20. Januar 1952, wohnhaft zu L-9556 Wiltz, 3 rue des Rochers,

3.- Herr Mensur Destanovic, Arbeiter, geboren zu Novi Pazar (Ex-Yougoslavien), am 9. April 1983, wohnhaft zu L-9511 Wiltz, 77C rue Aneschbach,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DN-BAU GmbH mit Sitz zu L-9511 Wiltz, 77C rue Aneschbach,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Decker mit dem damaligen Amtswohnsitze zu Wiltz, am 6. Februar 2003,

veröffentlicht im Mémorial C Nummer 337 am 28. März 2003, Seite 16.146,

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 92.006,

Diese Kompargenten ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

1.- Abänderung des Artikels 2 Abschnitt 1.

2.- Ernennung eines zweiten technischen Geschäftsführers.

3.- Verschiedenes

Nach vorheriger Beratung fassen Kompargenten einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Zweck der Gesellschaft wird umgeändert wie folgt:

«**Art. 2. Absatz 1.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Unternehmens für Planierarbeiten, Ausscharungs- und Kanalisationsarbeiten, Gerüstebau, Verschrottung von Eisenbeton, das Betreiben einer Immobilienagentur, der Handel mit Baumaterial sowie der Hochbau.»

Zweiter und Letzter Beschluss

Herr Ulrich Kleta, Ingenieur, geboren zu Richtenberg/Ostpreussen (BRD), am 25. März 1940, wohnhaft zu D-61267 Neu-Anspach, unterste Eisengasse 27,

wird als zweiter technischer Geschäftsführer für die Sparte Hochbau ernannt.

Herr Ulrich Kleta ist zeichnungsberechtigt im technischen Bereich betreffend die Sparte Hochbau.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Destanovic, I. Kuc, M. Destanovic, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 4 novembre 2003, vol. 353, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 13. November 2003.

M. Weinandy.

(902953.3/238/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2003.

DN-BAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.
R. C. Diekirch B 92.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 novembre 2003. M. Weinandy.
(902954.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 novembre 2003.

CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.104.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique à Luxembourg en date du 30 octobre 2003

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

CORNUCOPIA, S.à r.l.

C. Matton

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079175.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079177.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

I.S.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.692.

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de I.S.H. FINANCE S.A., (la «Société») une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.692.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 452 du 27 juin 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le prédite notaire Wagner, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 553 du 3 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Bey, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société, en ce sens que le conseil d'administration est obligé d'obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, pour toutes les décisions à prendre ci-dessous:

- acheter, vendre, échanger ou louer des entreprises ou des branches d'activités;

- acheter, vendre, échanger ou céder sous toute forme, des participations (actions, parts sociales, obligations convertibles ou avec warrant) ou autres participations aux bénéficiaires (warrants inclus) dans les sociétés, établissements ou entreprises;

- exercer ou renoncer aux droits d'option, ou de préemption sur des participations dans des sociétés;

- acheter, vendre ou échanger des biens immobiliers, meubles et des droits réels immobiliers et stipuler des contrats de location financière;

- accorder des prêts, des acomptes ou des garanties, dont la valeur excède, globalement cinquante mille euros (50.000,- EUR);

- constituer en gage ou hypothèque, des biens de la société en garantie d'opérations financières dont la valeur excède cinquante mille euros (50.000,- EUR);

- prélever ou donner ordres de paiement pour sommes qui excèdent un total de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par an.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article sept (7) des statuts de la Société, en y insérant entre le premier et le deuxième alinéa, un nouvel alinéa, ayant la teneur suivante:

«Art. 7. Nouveau deuxième alinéa.

Le conseil d'administration devra toutefois obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires pour modifier les stratégies et les lignes d'investissements courantes, par le biais de ce qui suit:

- acheter, vendre, échanger ou louer des entreprises ou des branches d'activités;

- acheter, vendre, échanger ou céder sous toute forme, des participations (actions, parts sociales, obligations convertibles ou avec warrant) ou autres participations aux bénéficiaires (warrants inclus) dans les sociétés, établissements ou entreprises;

- exercer ou renoncer aux droits d'option, ou de préemption sur des participations dans des sociétés;

- acheter, vendre ou échanger des biens immobiliers, meubles et des droits réels immobiliers et stipuler des contrats de location financière;

- accorder des prêts, des acomptes ou des garanties, dont la valeur excède, globalement cinquante mille euros (50.000,- EUR);

- constituer en gage ou hypothèque, des biens de la société en garantie d'opérations financières dont la valeur excède cinquante mille euros (50.000,- EUR);

- prélever ou donner ordres de paiement pour sommes qui excèdent un total de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par an.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, E. Bey, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2003, vol. 879, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(079064.3/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

I.S.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 74.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(079065.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

GROUPE ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 67.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(079183.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

GROUPE ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 67.194.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 novembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079181.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.219.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ZIPPY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079179.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.337.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079456.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

FL SELENIA LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.230.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079458.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.792.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

TROIS FLEURS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079192.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

TROIS FLEURS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079193.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

E.D. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 84.519.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

E.D. FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079180.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

SAINT EUGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.409.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mars 2003 à 10.00 heures

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Patrick Dhondt et François Dereme de leur poste d'administrateur respectivement avec effet au 20 août 2002 et 20 décembre 2002 et leur donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de leur mandat. L'assemblée ratifie les nominations de Messieurs Michel Di Benedetto et Philippe De Castellane aux postes d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079304.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

INDUSTRIA - HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

INDUSTRIA - HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079202.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

INDUSTRIA - HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

INDUSTRIA - HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079203.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.143.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079195.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.108.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Luciano Consoli, administrateur de société, demeurant à Rome, Italie, Via Andrea del Castagno, 142, ici représenté par Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 4, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 octobre 2003.

2. Monsieur Antonio Polito, administrateur de société, demeurant à Rome, Italie, Via Puggelio Bougni, 38, ici représenté par Monsieur Samuel Haas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 octobre 2003.

3. WIFI-HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Samuel Haas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2003.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille trois cent cinquante euros (33.350,- EUR) représenté par trois mille trois cent trente-cinq (3.335) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Luciano Consoli, prénommé: six cent soixante-sept actions	667
2.- Monsieur Antonio Polito, prénommé: six cent soixante-sept actions	667
3.- WI-FI HOLDING S.A., prénommée: deux mille et une actions	2.001
Total: trois mille trois cent trente-cinq actions	3.335

- Les 667 actions souscrites par Monsieur Luciano Consoli et les 667 actions souscrites par Monsieur Antonio Polito ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille trois cent quarante euros (13.340,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- Les 2.001 actions souscrites par WI-FI HOLDING S.A. ont été intégralement libérées moyennant apport en nature de 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- de la société RUNNING S.r.l., ayant son siège social à Via Della Scrofa, 57, I-00186 Rome, soit 66,67% de son capital social.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 14 novembre 2003 par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, dont la conclusion est la suivante:

«En conclusion de nos travaux, nous estimons que:

- 1) la description de l'apport est claire et précise,
- 2) les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances,
- 3) la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie (2.001 actions de EUR 10,- chacune).»

Il résulte en outre d'un certificat émis par l'administrateur-délégué de la société RUNNING S.r.l. en date du 23 septembre 2003 que:

- «- WI-FI HOLDING S.A. est propriétaire de 20.000 parts sociales de la société, soit 66,67% du capital social;
- ces parts sociales sont entièrement libérées;
- WI-FI HOLDING S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales ne fait l'objet d'une saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption, ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi italienne et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société à ER S.A., requises en Italie, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Le surplus éventuel entre la valeur de l'apport en nature et la valeur des actions émises, sera transférée dans un compte de prime d'émission de la société.

Lesdits rapport et certificat, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de ER S.A. de plus de 65%, en l'espèce 66,67% des parts émises par une société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Samuel Haas, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 1972, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 4, boulevard Royal,

b) Monsieur Olivier Wusarzuk, employé privé, né à Luneville (France), le 7 juin 1965, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 4, boulevard Royal,

c) SELLA TRUST LUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, R. C. S. Luxembourg B 74.700.

4) Est nommé commissaire:

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., avec siège social Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, R. C. S. Luxembourg B 39.291.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2003, vol. 425, fol. 92, case 7. – Reçu 133,40 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(079386.3/242/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

FININVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.413.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079523.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

OBRANSSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.723.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

OBRANSSON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079197.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

PARTEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.660.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

PARTEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079199.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

LAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.258.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

LAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079200.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

NORTHEAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.879.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour NORTHEAGLE HOLDING S.A

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(079201.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 74.312.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.312,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 25 mai 2000.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Kettmann, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière

et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'activité de consultance, plus spécialement dans le domaine des médias, enfin toute activité et toutes opérations commerciales, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social et la conduite de toute activité en relation avec ce qui a été prémentionné.»

2. Divers

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'activité de consultance, plus spécialement dans le domaine des médias, enfin toute activité et toutes opérations commerciales, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social et la conduite de toute activité en relation avec ce qui a été prémentionné.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette assemblée générale extraordinaire sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kettmann, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2003, vol. 523, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 décembre 2003.

J. Gloden.

(079359.3/213/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(079360.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.